

# Chaudronnier / Chaudronnière



## Description du métier

- Fabrique, construit, assemble, monte, démolit et entretient toute une gamme de vaisseaux, de réservoirs, de tours et de chaudières;
- Applique des procédés de gréage, de boulonnage, d'oxycoupage, de soudage et aussi d'assemblage de matériaux composites.

## ACCÈS AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION

- Démontrer à la CCQ avoir réussi le DEP en chaudronnerie et présenter une garantie d'emploi d'un employeur inscrit à la CCQ d'une durée d'au moins 150 heures échelonnées sur une période de trois mois consécutifs. Cette démarche permet d'obtenir un certificat de compétence apprenti du métier;
- Des mesures existent pour augmenter la présence des femmes sur les chantiers d'ici 2018 : consultez-les à [mixite.ccq.org](http://mixite.ccq.org).

## RÉGIME D'APPRENTISSAGE

- Avoir complété les trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures chacune (6 000 heures), afin d'être admis à l'examen de qualification provinciale dont la réussite mène à l'obtention du certificat de compétence compagnon du métier.

## HABILETÉS ET INTÉRÊTS

- Acquérir de bonnes connaissances liées aux propriétés physiques de l'acier, à l'application des procédés de soudage, au montage et au démontage d'échafaudages, à la lecture de plans et de devis, ainsi qu'à l'application des notions de mathématique et de géométrie;
- Avoir une bonne condition physique (être en mesure de travailler dans des positions inconfortables) et une bonne dextérité manuelle;
- Être capable de déplacer des objets lourds et de travailler en hauteur;
- Être minutieux;
- Avoir l'esprit d'équipe;
- Respecter les règles de santé et de sécurité du travail;
- Pouvoir se déplacer en région éloignée.

## Salaire annuel moyen\*

Apprenti**	36 875 \$
Compagnon***	73 703 \$
Compagnon travaillant au moins 500 heures	88 213 \$
Proportion****	80 %

- \* Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives.
- \*\* Salaire moyen des diplômés admis en 2015, pour les 12 mois suivant leur admission.
- \*\*\* Salaire moyen, en 2016, des personnes ayant rapporté au moins une heure de travail.
- \*\*\*\* Proportion des compagnons de ce métier ayant cumulé au moins 500 heures en 2016. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

## Intégration au marché du travail

	Moyenne annuelle 2012-2015	2016
Nouveaux apprentis admis par la CCQ	26	29
Taux de placement des diplômés*	89,3 %	n. d.

- \* Source : Enquête *La Relance au secondaire en formation professionnelle*, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Les nouveaux diplômés sont interrogés quant à leur situation d'emploi au 1<sup>er</sup> juin suivant l'obtention de leur diplôme. Données disponibles pour 2012 à 2015.

## Salaire horaire\* d'après les conventions collectives

	Industriel, institutionnel et commercial	Génie civil et voirie	Résidentiel léger
Apprenti			
1 <sup>re</sup> période	22,79 \$	22,81 \$	21,39 \$
2 <sup>e</sup> période	26,59 \$	26,61 \$	24,96 \$
3 <sup>e</sup> période	32,29 \$	32,31 \$	30,30 \$
Compagnon	37,99 \$	38,01 \$	35,65 \$

\* Salaire en mai 2016.

## Volume de travail par secteur

Industriel 99 %

Génie civil  
et voirie 1 %



## Perspectives d'emploi



- Le métier de chaudronnier est celui où la proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre est la plus grande. En 2016, 7 chaudronniers sur 10 ont travaillé à l'extérieur de la région où ils résident. On compte 50 employeurs qui ont embauché au moins un chaudronnier en 2016 ;
- Le nombre de chaudronniers actifs a augmenté en 2016, pour atteindre 745 travailleurs. Les chaudronniers travaillent presque entièrement dans le secteur industriel. L'activité de ce secteur devrait rester assez stable, au cours des prochaines années ;
- En 2016, environ 96 % des apprentis étaient diplômés ;
- En 2016, 29 apprentis sont entrés dans l'industrie de la construction pour la première fois. C'est un nombre plus élevé que la moyenne des quatre dernières années. Un apprenti chaudronnier touchera un salaire de 36 800 \$, en moyenne, au cours de sa première année de travail. Un compagnon faisant 500 heures ou plus aura en moyenne un salaire annuel de 88 200 \$ ;
- Pour les prochaines années, les perspectives d'emploi pour les chaudronniers sont plutôt bonnes. On constate un vieillissement des travailleurs et un roulement élevé de la main-d'œuvre, ce qui crée des besoins de relève. Il est toutefois pertinent de noter la disponibilité très élevée des chaudronniers actuellement sur le marché du travail. Une partie des besoins de main-d'œuvre pourraient être comblés par les chaudronniers disponibles.

## Formation

### Programme d'études :

Diplôme d'études professionnelles –  
Chaudronnerie (5356)

**Durée de la formation :** 1 290 heures

**Préalables scolaires :** Catégorie 1\*

\* La description des préalables scolaires pour tous les métiers et occupations de cette brochure apparaît à la page 74.

### Formation généralement offerte dans la région suivante :

- Montréal



Pour connaître les établissements publics autorisés à offrir ce programme d'études, veuillez consulter le site [inforoutefpt.org](http://inforoutefpt.org)

### Nombre de salariés actifs en 2016

Abitibi-Témiscamingue	17
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	97
Côte-Nord	21
Estrie	44
Île de Montréal	47
Laval-Laurentides-Lanaudière	137
Mauricie-Bois-Francs	99
Montérégie	106
Outaouais	4
Québec	71
Saguenay-Lac-Saint-Jean	101
Extérieur et Baie-James	1
<b>Total</b>	<b>745</b>

**Nombre de femmes actives dans le métier** 11

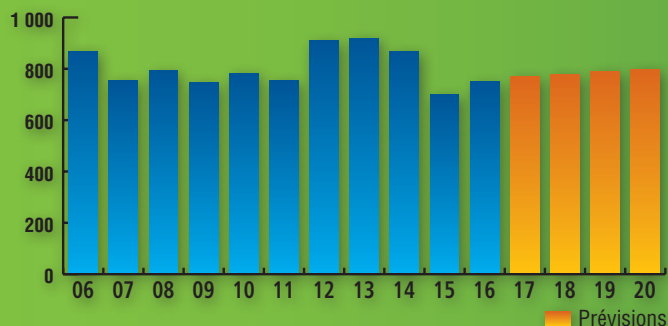
### Mobilité des salariés

#### Proportion de salariés appelés à se déplacer d'une région à l'autre\* :

Chaudronnier	70 %
Ensemble des métiers et occupations	17 %

\* Exclut les déplacements entre les régions de la Montérégie, de l'île de Montréal et de Laval-Laurentides-Lanaudière.

### Nombre de salariés actifs de 2006 à 2020



### Âge de la main-d'œuvre en 2016

	Âge moyen	- de 30 ans	30-54 ans	55 ans et +	Nombre total de salariés
Apprenti	28	72 %	25 %	3 %	110
Compagnon	46	14 %	54 %	32 %	635
<b>Total des chaudronniers</b>	<b>43</b>	<b>22 %</b>	<b>50 %</b>	<b>28 %</b>	<b>745</b>
Ensemble des métiers et occupations	39	26 %	58 %	16 %	153 700